

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SÉJOURS TOUT COMPRIS

EURL Nature Cévennes

GÎTE LA DRAILLE

465 route de Florac

48150 Meyrueis

info@nature-cevennes.com

www.nature-cevennes.com

04 66 45 65 37

06 81 61 63 50

- N°SIRET: 51012498500019
- N° TVA Intracommunautaire : FR50510124985
- RCP : MMA – BRU Assurances – 12100 MILLAU Contrat N° A 127845229

GROUPAMA d’OC – 15001 AURILLAC – N°407162380011

1. INSCRIPTION AU SÉJOUR

- Votre inscription atteste que vous acceptez le déroulement et le programme du séjour qui vous intéresse.
- Nous vous invitons à lire attentivement la fiche technique du séjour qui vous intéresse.
- L’inscription implique l’acceptation des conditions générales de vente en vigueur le jour de l’inscription.
- L’inscription à un séjour est validée à la réception du bulletin de réservation signé, accompagné de l’acompte de 30 %.

2. PAIEMENT DU SOLDE

- Le solde devra être réglé au plus tard 21 jours avant le départ. Une confirmation est adressée par mail ou par courrier.
- Une inscription non soldée dans les délais pourra être annulée sans rappel, l'acompte nous restant acquis.

3. INSCRIPTION À MOINS DE 21 JOURS DU DÉPART

L’inscription à moins de 21 jours avant la date du départ implique le règlement complet du séjour.

5. FACTURE

- Une facture non clôturée vous est envoyée par mail lors du paiement de l'acompte. Elle tient lieu de confirmation d'inscription.
- Il ne sera pas envoyé de récépissé ou autres justificatifs lors du paiement de celui-ci.
- La facture définitive incluant la taxe de séjour et les consommations supplémentaires éventuelles vous est adressée à l'issue du séjour.

6. CONVOCATION

La facture ou la confirmation du séjour vaut convocation à la date du départ du séjour.

7. PRIX

- Le montant du séjour correspond au prix en vigueur, compte tenu d'éventuelles remises ou rabais en cours à la période.
- Les dépenses personnelles, les consommations non comprises et les options sont réglées la veille du départ du gîte.
- Aucun frais de dossier n'est demandé.
- Le prix est TTC, taxe de séjour incluse.

8. POSSIBILITÉS DE RÈGLEMENT

Les règlements peuvent s'effectuer par, virement bancaire, chèque, espèces, chèques vacances Classic.

9. ANNULATION DE SÉJOUR DE VOTRE PART

Si vous annulez votre séjour avant son départ, les frais retenus sont les suivants :

- Plus de 21 jours avant le départ : 30 % du montant du séjour.
- De 20 à 8 jours : 50 % du montant du séjour.
- De 7 jours à 3 jours : 75 % du séjour.
- Moins de 3 jours avant le départ : 90 % du séjour.
- En cas de non-présentation au départ du séjour, le montant total du séjour sera demandé.

Vous pouvez nous informer de votre annulation par mail ou lettre recommandée. Nous considérons la date d'envoi pour calculer les frais d'annulation.

10. ASSURANCE EN RESPONSABILITÉ CIVILE

Il est indispensable d'avoir une assurance responsabilité civile individuelle et multirisque, couvrant les activités prévues pendant votre séjour.

11. INTERRUPTION DE SÉJOUR DE VOTRE FAIT

Tout retard ou abandon du séjour ne donne droit à aucun remboursement.

12. L'ANNULATION DE NOTRE PART

- En cas d'un nombre insuffisant de participants : Un nombre minimum de participants par séjour peut être imposé. Ce nombre est précisé dans la fiche technique du séjour. Nous pouvons être contraints d'annuler un départ si ce nombre minimum n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 30 jours.
- En raison de circonstances exceptionnelles : Nous pouvons être amené à annuler le voyage en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, notamment pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs ou en raison de l'injonction d'une autorité administrative. Dans un pareil cas, cette annulation ne donnera lieu à aucune indemnité.

13. RESPONSABILITE INDIVIDUELLE

- Au cours des activités, chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement. Nous ne pouvons pas être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.
- Le participant à l'un de nos séjours est conscient du terrain spécifique que constitue le milieu montagnard dans lequel nos activités se déroulent : relief, éloignement, altitude, moyens de communications...

De fait, Il atteste sa capacité physique à participer aux activités.

- Chaque participant déclare assumer ces risques pour lui, ses ayants droits et membres de sa famille en toute connaissance de cause et par conséquent s'engage à ne pas reporter la responsabilité de ces risques et les accidents qui pourraient survenir sur l'organisateur, ses représentants et les guides et prestataires engagés dans le voyage.
- En cours de séjour, chacun est libre de participer aux activités proposées et peut sans aucun justificatif décider de ne pas participer. Il ne pourra pas prétendre à un rabais ou une remise.
- En dehors du programme contractuel, tout autre activité décidée par un participant se déroule sous son entière responsabilité et n'engage pas celle de l'organisateur.

14. LES MOTIFS DE MISE UN TERME À UN SÉJOUR OU D'ADAPTATION PERSONNALISÉE DU PROGRAMME

L'encadrement et l'organisateur peuvent décider de mettre fin de manière anticipée au séjour d'un client ou de lui proposer une adaptation personnalisée du programme lorsque les capacités physiques ou le comportement de ce participant ne permettent pas une évolution en montagne dans des conditions de sécurité acceptables pour lui-même et pour le reste du groupe.

La mise à terme du séjour n'ouvre droit à aucun remboursement. Si une adaptation du séjour est possible et qu'elle est acceptée par le client, les frais supplémentaires éventuels sont à la charge du client.

15. LES MODIFICATIONS DES PRESTATIONS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ

Vu le caractère sportif et les spécificités du milieu montagnard de nos séjours, nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevables d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des participants.

Durant le séjour, l'encadrement reste le seul juge de modifier le programme en fonction des conditions météorologiques, de la forme ou du comportement d'un ou des participants ou pour toute autre raison conditionnant le bon déroulement du séjour et/ou la sécurité des participants. Il pourra alors être proposé un itinéraire différent. Les risques liés aux frais de secours, dommage aux biens, responsabilité villégiature ne sont pas couverts par cette offre.

16. SPÉCIFICITÉS DES SÉJOURS LIBERTÉ

- Nous conseillons vivement de vous inscrire à minima à deux personnes pour un séjour liberté.
- Les outils numériques et GPS que nous mettons à disposition, ne sont que des outils techniques. Chaque participant doit être capable de se repérer sur une carte au 25000ème et pouvoir continuer son chemin sans matériel numérique.
- Sauf circonstances exceptionnelles, les participants doivent obligatoirement se tenir au plus près de l'itinéraire décidé avec l'organisateur et s'attacher à respecter les horaires de départ et de retour prévus. Un téléphone portable en charge est obligatoire.
- L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable du changement de météo ou d'évènements particuliers liés à l'itinéraire (coupe de bois, sentier interdit, déviation...). Si possible, il est fortement conseillé de prévenir par téléphone ou SMS en cas de changement d'itinéraire.
- L'organisateur s'engage à respecter les fiches techniques des séjours proposées. Mais en aucun cas, l'organisateur ne saura être responsable circonstances particulières (météo, travaux extérieurs, fermeture de sites ...) empêchant le bon déroulement du programme envisagé. Si nécessaire, l'hébergeur pourra proposer des itinéraires de substitution.